

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

du JEUDI 02 FEVRIER 2023

Présents : Monsieur Emmanuel REY, Madame Sylviane BONNOT, Monsieur Jean-Pierre BERTRAND, Monsieur Florent TISSIER, Madame Nathalie BUCHILLET, Madame Marie-Claire BERTHIER, Monsieur Albert DESPINS, Madame Annick BAILLY, Madame Annick LAPRAY, Madame Françoise BUCHILLET.

Excusés :

Monsieur Alain MALBEC qui a donné pouvoir à Madame Sylviane BONNOT
Monsieur Benoît HUGUES qui a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre BERTRAND
Monsieur Patrick PROTHIAU qui a donné pouvoir à Madame Nathalie BUCHILLET

Absents :

Monsieur Fabrice PLANCHON
Monsieur Christophe BOYER
Monsieur David BORDES
Monsieur Mickaël SARRAZIN

Secrétaire : Monsieur Albert DESPINS

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 25 janvier 2023 s'est réuni en session ordinaire le jeudi 02 février 2023 à 20 h 00, à la Salle des Fêtes de Marizy sous la présidence de Monsieur Emmanuel REY, Maire.

- Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Le compte-rendu de la réunion du 05 janvier 2023 est adopté à l'unanimité.

- Droit de chasse sur les parcelles communales,

Lors de la réunion du 05 janvier 2023, il a été consenti la location des bois d'Orgeval, de Vernes Bredas et de l'Etang Neuf à la Société de Chasse de Marizy pour l'année 2023.

Considérant qu'un tiers a fait connaître son souhait de soumissionner pour la location de ces parcelles, le Conseil Municipal, à l'unanimité, charge Monsieur Jean-Pierre BERTRAND de prendre contact avec les présidents des différentes sociétés de chasse pour échange d'informations.

- Opération cinéma en plein air avec la Communauté de Communes Le Grand Charolais,

Le Conseil Municipal souhaite reconduire cette opération le 8 ou le 15 juillet prochain et confie la tenue de la buvette à la nouvelle association communale « Tu tires ou tu pointes? ».

- Biens communaux,

Location de l'appartement 1 de l'Immeuble Picard

Dans l'attente des travaux de remise en état du logement situé au-dessus de la mairie de Marizy, le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce pour la location de cet appartement 1, sis 20 rue de Montceau, à compter du 06 février 2023, pour une durée de trois mois et moyennant une redevance mensuelle de 400.00 euros à laquelle viendront s'ajouter les charges.

- Vote des subventions 2023,

Le Conseil Municipal procédera aux votes de ces subventions avant le 15 avril prochain après refonte de la liste des demandeurs.

- Etude de devis,

Géomètre pour l'immeuble PICARD

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient les devis de :

- Monsieur Pierre BOUVIER, géomètre-expert, pour le bornage uniquement en limite de division de cet immeuble chiffré à 1 036.80 euros T.T.C.
- Energie Conseil concernant les compléments relatifs aux diagnostics à effectuer pour un montant de 370.00 euros T.T.C. et autorise Monsieur le Maire à les signer.

Messagerie pour la commune

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, rejette les devis relatifs au projet d'adresses mail spécifiques à la municipalité.

Logement au-dessus de la mairie de Marizy

Le Conseil Municipal prend connaissance d'un devis pour l'isolation de cet appartement. Considérant que le délai annoncé pour la réalisation des travaux est porté à cet été, des devis seront demandés auprès de différents entrepreneurs susceptibles d'intervenir plus rapidement.

La pose du compteur électrique par CONECT est prévue pour le 27 février prochain.

- Gestion des cimetières,

Il apparaît que des appels de tiers souhaitant se faire inhumer dans des cimetières communaux se multiplient alors que ces personnes n'ont pas ou plus d'attaches sur la commune.

Considérant que la commune ne dispose pas d'un règlement des cimetières qui indique, entre autres informations, les personnes ayant droit de bénéficier d'une concession, le Conseil Municipal :

- décide, à l'unanimité, de poursuivre dans un premier temps les procédures de reprise des concessions,

- dit qu'un budget de l'ordre de 500 à 700 euros sera prévu pour chacune des concessions qui feront l'objet d'une reprise par la commune, (dépenses à prévoir sur plusieurs budgets)
- étudiera ensuite de nouveaux tarifs en fonction de la durée des concessions, ainsi que la suppression des concessions perpétuelles.

- Point sur le sentier pédestre au Lac du Rousset,

Le Conseil Municipal est informé que pour les études complémentaires demandées par les services de l'Etat, celle concernant l'étude environnementale représente un montant de 6 250.00 euros.

- Questions et informations diverses.

Retrait de la décision modificative du 05 janvier 2023

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retire cette décision modificative (partant du principe qu'une telle décision impactant la section investissement ne peut pas être prise au-delà du 31 décembre 2022).

Marché pour la fourniture de plaquettes à la chaufferie présente au bourg de Marizy

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce pour le lancement d'une nouvelle consultation pour la fourniture de plaquettes bois à destination de la chaufferie sur la base de la fourniture de 120 tonnes par an.

Evolution des statuts du SYDESL

Monsieur le Maire rapporte que lors de sa séance du 15 décembre 2022, la modification des statuts du SYDESL a été adoptée à l'unanimité par les membres de ce comité syndical.

Il signale, en outre, que conformément à l'article L 5211-20 du CGCT, le Conseil Municipal dispose de trois mois pour se prononcer favorablement ou non sur ces modifications et que sans retour de la part de la commune, la décision sera réputée favorable.

Si les conditions de majorité qualifiée (2/3 des membres représentant la moitié de la population ou 1/2 des membres représentant les 2/3 de la population et doit comprendre les conseils municipaux dont la population est supérieure au quart de la population totale) sont remplies, ces nouveaux statuts feront l'objet d'un arrêté préfectoral.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement pour cette modification portant notamment sur l'exercice de nouvelles compétences liées aux réseaux de chaleur et de froid, aux performances énergétiques des bâtiments, aux géoréférencement des réseaux, aux groupements d'achat énergies et aux énergies renouvelables).

Electricité à l'ex scierie au PONT

Afin de réduire le montant des travaux, le Conseil Municipal décide de ne pas alimenter

le bâtiment comprenant le bureau.
De nouveaux devis seront demandés en conséquence.

Travaux de voirie 2023

Madame Sylviane Bonnot fait un point suite à la réunion de la commission intercommunale voirie relative au secteur 1 dont dépend la commune. Au cours de cette réunion qui a eu lieu le 26 janvier dernier, il a été annoncé que l'enveloppe allouée à ce secteur regroupant 10 communes a été fixée à 192 059 euros (ce qui représente seulement 60% de l'enveloppe de l'année précédente).

Le Conseil Municipal est informé que la réunion de secteur aura lieu le 10 février 2023 à 9 h 30 à la salle des fêtes du Rousset.

D'autre part, elle signale que la Communauté de Communes Le Grand Charolais a inscrit dans son programme de travaux 2023 relatif aux ouvrages d'art, le pont du Creux Terrier. Elle précise, en outre, que l'Agence de l'Eau participerait financièrement à hauteur de 70% du montant H.T. de ces travaux. Le devis correspondant devrait être transmis prochainement par les services de la Communauté de Communes.

Les devis concernant les travaux à entreprendre aux Champs et à Choux Bardot vont faire l'objet d'une étude par la commission voirie.

Divers

Des devis seront demandés et un planning des travaux mis en place pour les travaux à réaliser en face du restaurant Le Montchappa afin de permettre notamment à l'association « Tu tires ou tu pointes? » de pouvoir pratiquer la pétanque dans de bonnes conditions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, soutient le projet de construction d'une usine de production de granulés bois par Bourgogne Granulés Industrie sur le territoire communal de La Guiche.

La séance est levée à 23 h 45.